

## Le cardinal Mahony décrète d'interdit l'évêque Williamson dans son archidiocèse

Author : Rédaction RC

Categories : [Episcopat](#)

Date : 4 mars 2009

Si d'aventure il prenait à Mgr **Williamson** – un des quatre évêque de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X** que **Benoît XVI** a relevés de la peine canonique de l'excommunication – l'envie de se rendre aux États-Unis – avant, peut-être d'être extradé de Grande Bretagne vers l'Allemagne où le ministre de la Justice, **Brigitte Zypries**, voudrait qu'il comparaisse devant les tribunaux fédéraux pour répondre de ses propos négationnistes –, il doit savoir que l'archidiocèse de Los Angeles, dont l'ordinaire est l'éminent cardinal **Roger Mahony** (voir [ici](#)), lui est interdit et qu'il y est frappé d'interdit. Ainsi en a décidé

l'archevêque **Mahony** dans une déclaration conjointe avec **Gary Greenebaum**, administrateur pour les États-Unis du département des affaires interreligieuses de l'**American Jewish Committee**, et **Seth Brysk**, administrateur délégué pour Los Angeles de la même institution.

C'est l'**Associated Press** qui l'annonce dans une dépêche du 3 mars et cela sera imprimé après-demain noir sur blanc dans **The Tidings**, le journal de l'archidiocèse (mais c'est déjà disponible sur [Internet](#)). Voici la traduction du 7ème § de cette déclaration :

« *Dans l'archidiocèse de Los Angeles, il est, par la présente, interdit à Williamson [sic ! point de Most Reverend ou de Bishop] de franchir le seuil d'une quelconque église, école ou autre établissement catholiques, tant que lui et son groupe [qu'ont à voir les autres évêques et prêtres de la FSSPX avec cela ?] n'auront pas totalement et explicitement adhéré aux instructions du Vatican relatives à l'Holocauste. Plus tard dans l'année, moi, cardinal Mahony, je me rendrai en Israël pour présenter mes respects aux*

*victimes juives de l'Holocauste au Mémorial Yad Vashem à Jérusalem* » (on espère que le commentaire offensant pour la mémoire de **Pie XII** aura été enlevé d'ici là).

Nonobstant ce que je pense par ailleurs de la sottise et de la malfaisance des propos tenus publiquement par l'évêque **Williamson**, je m'interroge sur la valeur juridique d'une telle décision de l'ordinaire du lieu, si exorbitante du droit canonique, et qui plus est dans un archidiocèse où les politiciens "catholiques" fanatiquement pro-avortement se présentent régulièrement

à la Table de Communion sans même l'esquisse d'un froncement de sourcil de l'éminent cardinal... Tout autre commentaire me semble superflu et je prie les visiteurs de ce blogue de bien vouloir

s'abstenir – et ils comprendront pourquoi – d'y apposer les leurs.

**[Cet article est fermé aux commentaires. Désolé]**